

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
 MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT
 OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE

**INDICE HARMONISE
 DES PRIX A LA CONSOMMATION
 (I.H.P.C.)
 NOUAKCHOTT – Mars 2005**

AVERTISSEMENT

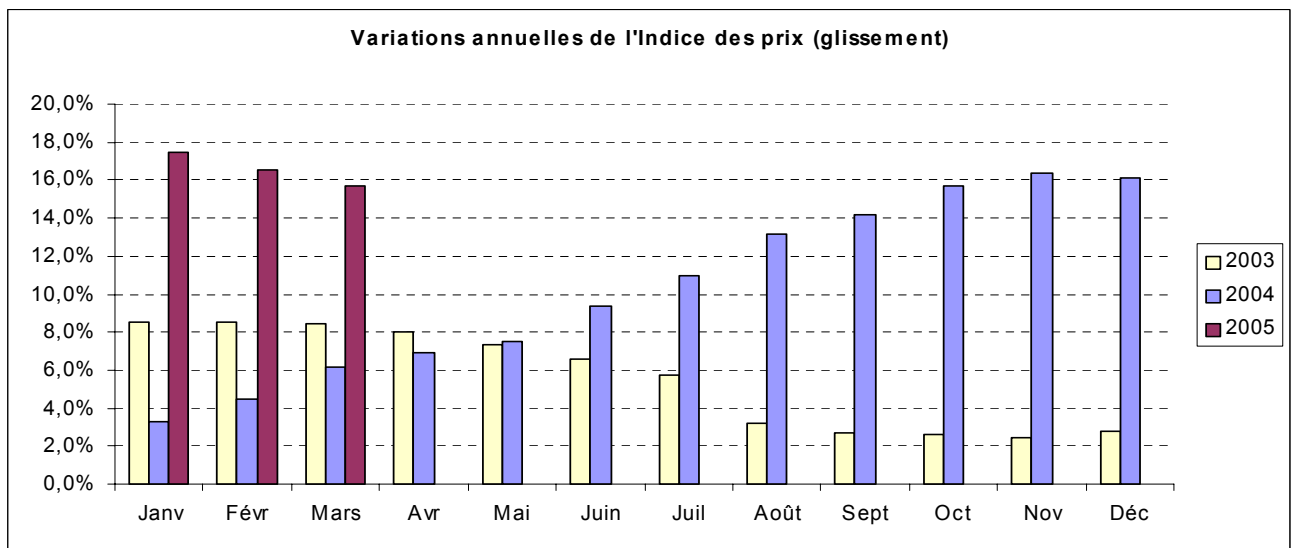
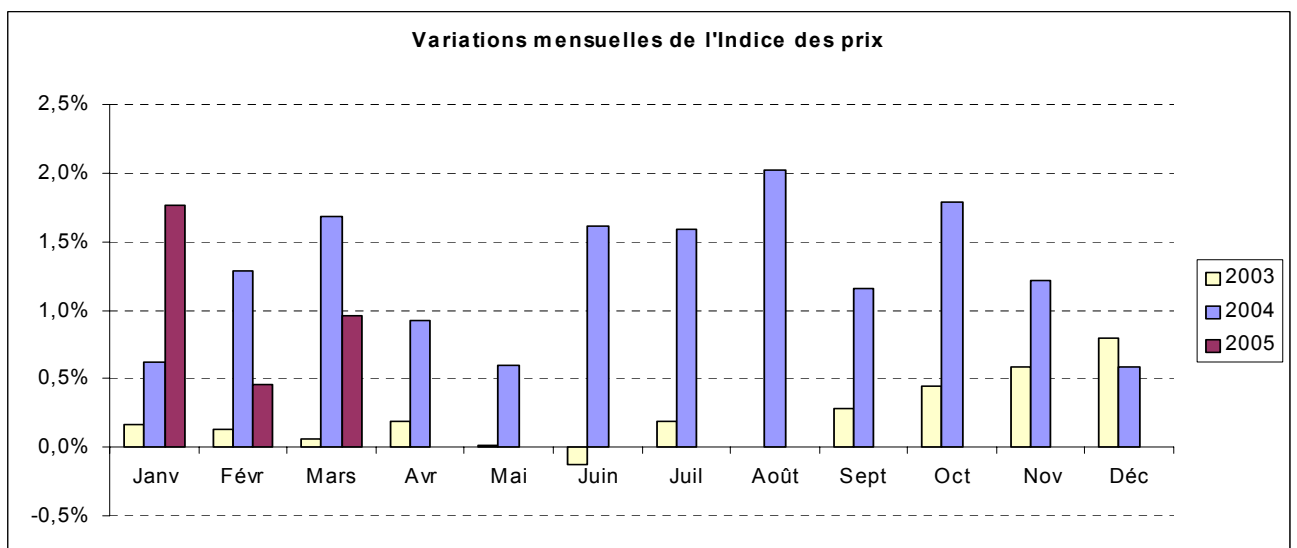
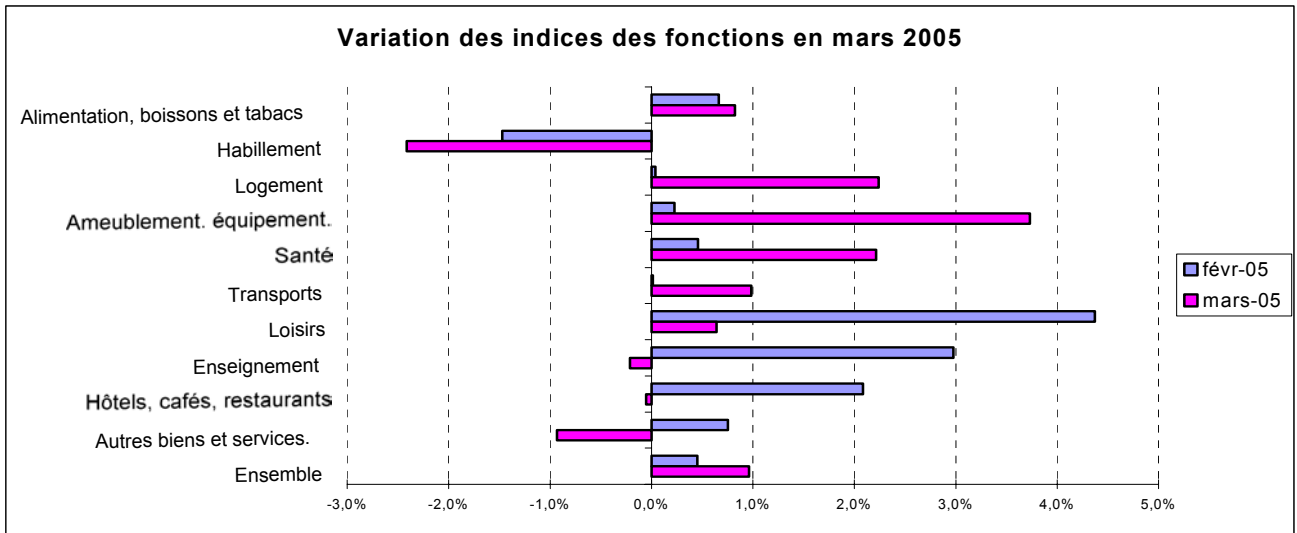
L'Office National de la Statistique a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC). Cet indice est harmonisé car le même instrument de suivi de l'évolution des prix a été mis en place dans les Etats membres d'AFRISTAT (Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne).

L'IHPC a pour population de référence l'ensemble des ménages de l'agglomération de Nouakchott. Le panier de la ménagère comprend 361 variétés suivies dans 465 points d'observation. 3356 relevés de prix sont effectués chaque mois par les enquêteurs de l'Office National de la Statistique. La période de base de l'IHPC est avril 2002 – mars 2003 et les pondérations de l'indice proviennent d'une enquête sur les dépenses réalisée en 2002 auprès de plus de 1000 ménages.

L'indice est publié au plus tard le 10 de chaque mois.

Code	Fonctions ❖ dont sous-groupes	Pondérations	Indices pour les mois de					Variation en % sur		
			Mars 04	Déc. 04	Janv. 05	Févr. 05	Mars 05	1 mois	3 mois	12 mois
	INDICE GLOBAL	10 000	109,1	122,3	124,5	125,0	126,2	1,0	3,2	15,7
01	Produits alimentaires, boissons et tabac	5438	111,6	128,5	131,5	132,4	133,4	0,8	3,8	19,6
01101	❖ Pain et céréales	1456	105,8	118,4	131,0	136,8	138,9	1,5	17,3	31,2
01102	❖ Viande	1300	114,8	139,0	141,7	149,1	151,8	1,8	9,2	32,2
01103	❖ Poissons	443	148,5	161,1	161,9	160,1	155,4	-3,0	-3,6	4,7
01104	❖ Lait, fromage et oeufs	526	110,8	127,6	123,3	124,2	125,7	1,2	-1,5	13,5
01105	❖ Huiles et graisses	358	105,4	125,4	123,8	131,3	131,5	0,2	4,9	24,8
01107	❖ Légumes autres que pommes de terre et tubercules	438	105,3	132,6	123,2	92,3	92,6	0,4	-30,2	-12,1
01201	❖ Café, thé et autres végétaux pour tisanes	342	111,0	124,2	125,3	121,1	122,5	1,2	-1,3	10,4
02	Articles d'habillement et articles chaussants	588	112,6	125,9	130,2	128,3	125,2	-2,4	-0,6	11,2
03	Logement, eau, électricité, gaz	1368	109,2	118,2	116,9	117,0	119,6	2,2	1,1	9,5
04	Ameublement, équipement ménager	628	117,2	131,0	132,4	132,7	137,7	3,7	5,1	17,5
05	Santé	148	107,4	114,1	123,8	124,4	127,2	2,2	11,5	18,4
06	Transports	1030	100,6	106,4	106,7	106,8	107,8	1,0	1,3	7,2
07	Loisirs, spectacles et culture	158	102,6	106,5	105,9	110,5	111,2	0,6	4,4	8,4
08	Enseignement	61	103,9	110,1	109,2	112,4	112,2	-0,2	1,9	7,9
09	Hôtels, cafés, restaurants	176	109,4	117,6	121,6	124,2	124,1	-0,1	5,5	13,4
10	Autres biens et services	405	84,0	87,2	91,2	91,9	91,0	-0,9	4,4	8,4

Mois	Mars 04	Avr. 04	Mai 04	Juin 04	Juil. 04	Août 04	Sept 04	Oct. 04	Nov. 04	Déc. 04	Jan. 05	Fév. 05	Mars 05
Indice (Base 100 : avr. 02–mars 03)	109,1	110,1	110,8	112,6	114,4	116,7	118,0	120,1	121,6	122,3	124,5	125,0	126,2



INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IHPC) A NOUAKCHOTT
(Base 100 = Avril 2002 – Mars 2003)

Mois de mars 2005

Au mois de mars 2005, l'indice harmonisé des prix à la consommation des ménages augmente de 1,0%. Le glissement des prix sur un an est de 15,7%, après 16,5% en février. Il était de + 6,1% en mars 2004. En rythme annuel, calculé sur la base de la variation de l'indice mensuel moyen sur les 12 derniers mois, le taux d'inflation annuel est de 13,4%.

L'Indice général a enregistré une augmentation de 15,7% sur 12 mois et il a connu une croissance de 3,2% au cours du trimestre. Certaines fonctions ont largement contribué à la hausse constatée pour ce mois. C'est ainsi que l'augmentation la plus importante a été enregistrée au niveau de la fonction « produits alimentaires, boisson et tabac » avec 0,8% suivi de la fonction « logement, eau, électricité, gaz » pour 2,2%. Les fonctions « ameublement, équipement ménager » et « transport » ont eux aussi fortement contribué avec respectivement 3,7% et 1%.

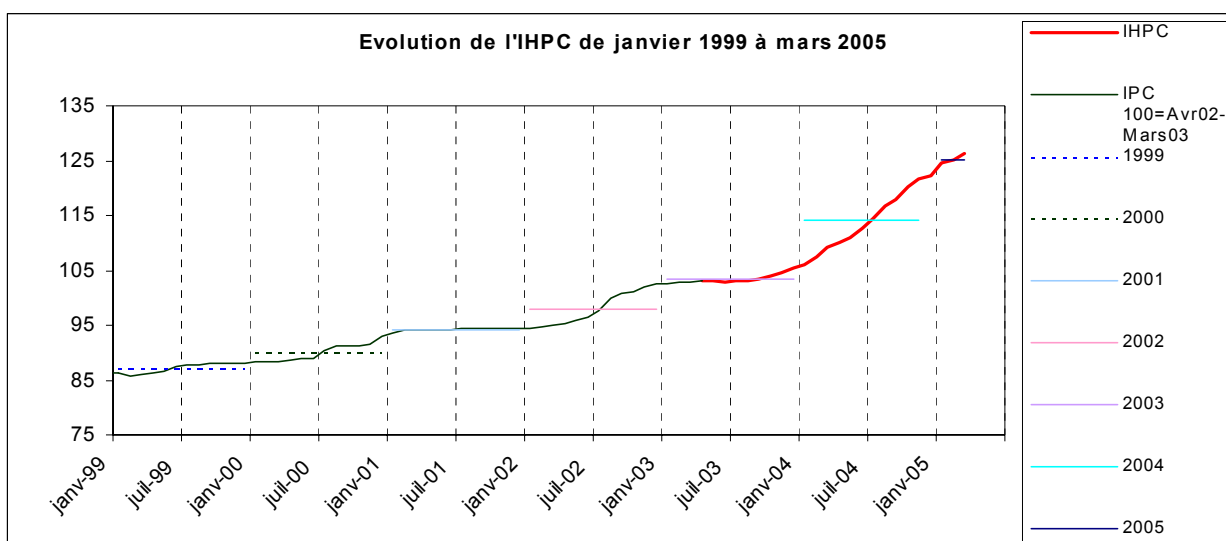
Les augmentations de prix ont été enregistrées surtout au niveau des sous-groupes « pain et céréales » avec 1,5%, les « viandes » (+1,8%), le « carburant et lubrifiants » (+7,67%) et le « gaz » (+12,42%). A noter l'augmentation des tarifs du gasoil dont le prix à la pompe est passé de 156 UM à 173 UM, soit une hausse de 17 UM (+ 10,9%), et celui de la bonbonne de gaz de 12kg qui passe en moyenne de 1800UM à 2050 UM, soit une hausse de 700UM correspondant à 13,9%.

Toujours au niveau de l'alimentation on remarque la baisse importante constatée pour le sous groupe « poisson » (-3%). Les articles d'habillement et articles chaussants ont enregistré pour ce mois une baisse de (-2,4%).

Sur la période de douze mois c'est toujours le sous groupe « viande » qui a subi la plus forte variation 32,2% tandis que celui des « pains et céréales » a lui aussi le plus contribué pour la période de trois mois avec 17,3%.

Variation annuelle (Moyenne 12 mois) du taux d'inflation (en %)

MOIS	Mars 04	Avr. 04	Mai 04	Juin 04	Juil. 04	Août 04	Sept. 04	Oct. 04	Nov. 04	Déc. 04	Jan. 05	Fév. 05	Mars 05
Variation sur 12 mois	4,7	4,6	4,5	4,5	4,8	5,2	7,0	8,1	9,2	10,4	11,6	12,6	13,4



Prix moyens de quelques produits essentiels à Nouakchott

Unité : UM / kg

PRODUIT	mars 2004	Septembre 2004	Octobre 2004	novembre 2004	décembre 2004	janvier 2005	février 2005	mars 2005
Riz importé en vrac(kg)	153	153	156	170	182	190	187	187
Farine de blé (kg)	119	121	121	117	120	123	122	125
Couscous de blé importé (kg)	280	273	273	273	273	258	270	270
Viande bœuf avec os (kg)	750	800	807	814	800	802	900	867
Viande de chameau (kg)	713	813	838	868	885	910	950	997
Sardinelle (kg)	283	315	354	322	320	316	307	287
Banane (kg)	296	401	345	361	415	401	363	341
Dattes locales (kg)	295	411	411	409	401	425	433	370
Tomates (kg)	272	350	285	326	320	350	308	288
Oignons (kg)	242	210	205	212	204	181	127	160
Eau (m3)	94	94	94	94	94	94	94	94
Electricité première tranche (kwh)	32	32	32	32	32	32	32	32
Gaz (bouteille de 12 kg)	1825	1800	1800	1800	1800	1800	1800	2050
Gas-oil (litre)	107	120	156	156	156	156	156	173

Sources : IHPC.

NOTE METHODOLOGIQUE

L'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) de la Mauritanie est un indice de type Laspeyres qui couvre la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale. La population de référence est constituée de l'ensemble des ménages résidant dans la ville de Nouakchott.

Le panier de la ménagère comprend **361** variétés qui sont suivies dans **465** points de vente répartis sur l'ensemble de l'agglomération. L'ensemble des types de points de vente sont concernés: marchés, échoppes dans la rue, boutiques, prestataires de services publics et privés, etc. Plus de **3300** relevés de prix sont effectués chaque mois.

L'année de base de l'IHPC est la période avril 2002 – mars 2003 durant laquelle l'ensemble des produits ont été suivis.

Les pondérations de ce nouvel indice proviennent d'une enquête sur les dépenses des ménages réalisée en 2002 auprès de 1008 ménages de la capitale.

Les calculs des indices sont effectués à l'aide d'un logiciel informatique CHAPO (Calcul HARmonisé des Prix par Ordinateur) spécialement élaboré à cet effet.

Le raccordement avec l'indice base 100 en juillet 1985 est possible en utilisant le coefficient de raccordement 2,8208. Pour un mois donné, il suffit de diviser les anciens indices par ce coefficient pour les rendre comparables dans la nouvelle base.

La méthodologie utilisée est identique dans les autres Etats membres d'AFRISTAT ce qui donne à cet indice un niveau de comparabilité très fort avec ceux de ces pays.

Des compléments méthodologiques sont disponibles au niveau de l'ONS.

Office National de la Statistique, Tevragh-Zeina E-nord Nouakchott. B.P. 240 Nouakchott.

Tél. : (222) 525 30 70 Site : www.ons.mr

Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (12 n^{os} / an).

Contacts :

Directeur de Publication : Sidna Ould N'dah

Directeur de Rédaction : Taleb Abderrahmane Ould El Mahjoub

Rédacteur en Chef : Lekrama Ould Taher

Adjoint : El Houssein Ould Mohamed Lemine

Distribution : Service de la Conjoncture.